

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Comité départemental des aires protégées

Réunion du 9 février 2022



Direction de l'Environnement / Service Environnement
Bureau paysage & patrimoine naturel



Une compétence départementale

«Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ». (Art. L113-8 code urbanisme).

En Gironde, cette compétence dont s'est saisie le Département depuis les années 90, trouve sa traduction dans trois documents de référence :

- le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) et la charte des ENS
- le Plan d'Actions Départemental pour le Paysage (PAP)
- et le Plan d'Actions Départemental pour les Milieux Aquatiques et les Zones humides (PADMA).

Un outil financier : La Taxe d'Aménagement
(L 331-3 code urbanisme)



Un schéma départemental
pour les **Espaces Naturels Sensibles**
de Gironde

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) révisé la politique ENS du département et l'adapte aux nouveaux enjeux du territoire girardin. Ce document stratégique pour les 50 années à venir doit assurer la cohérence des politiques départementales et mieux répondre aux ambitions locales de développement durable en Gironde.

La sauvegarde de notre planète est désormais au cœur des préoccupations d'une immense majorité de nos concitoyens. Elle est aussi partie intégrante des modes de gouvernance de nombreuses Nations. Les questions environnementales se posent avec davantage de clarté et chacun doit s'engager à y apporter des réponses rapides et adaptées à une situation qui ne supporte aucun ajournement.

Notre institution départementale a pris quelques longueurs d'avance, en particulier avec la mise en œuvre, il y a quinze ans, d'une politique de développement durable dont la réussite locale reste exemplaire au niveau national. Le travail que nous conduisons pour protéger, transmettre et faire connaître nos Espaces Naturels Sensibles répond au même engagement.

Il s'agit bien pour nous, dans leur juste définition, d'intégrer la préservation de ces territoires, au cœur du développement durable, de la faire reposer sur un partenariat efficace et de nous donner tous les moyens pour que l'ensemble de la population girardine s'approprie ces espaces exceptionnels.

Aimer son département, c'est le respecter, le connaître vraiment et avoir la curiosité de le redécouvrir, sous ses différents aspects, selon les saisons. C'est aussi vouloir en faire partager les infinies richesses afin que les jeunes générations continuent le travail accompli en se persuadant que le présent n'est que la raison d'être du futur.

Le Président du Conseil général de la Gironde



Un outil foncier

La ZPENS

Un périmètre sur lequel le Département peut opérer des acquisitions :

- Soit par exercice du **droit de préemption** qu'il détient au titre de la législation relative aux Espaces Naturels Sensibles
- soit **par voie amiable**,
- soit **par expropriation**.

La ZPENS permet au Département **d'acquérir un terrain**, lors de son aliénation à titre onéreux, **par préférence à tout autre acquéreur**, en étant préalablement et obligatoirement informé de la transaction.

Le Département peut aussi **déléguer le droit de préemption au Conservatoire du Littoral (CDL) ou à la commune**.



Une stratégie foncière renforcée et dynamique

Stratégie 3 6 9 ans - 2018/2027

1/Création de nouvelles ZPENS et extension de ZPENS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Surface en ZPENS à la fin de l'année (ha)	16461	16461	16521	16604	17136	18466	19669	21451	+4990 ha
Surface créée en ZPENS dans l'année (ha)	0	0	60	83	532	1330	1203	1782	

2/Acquisitions dynamiques

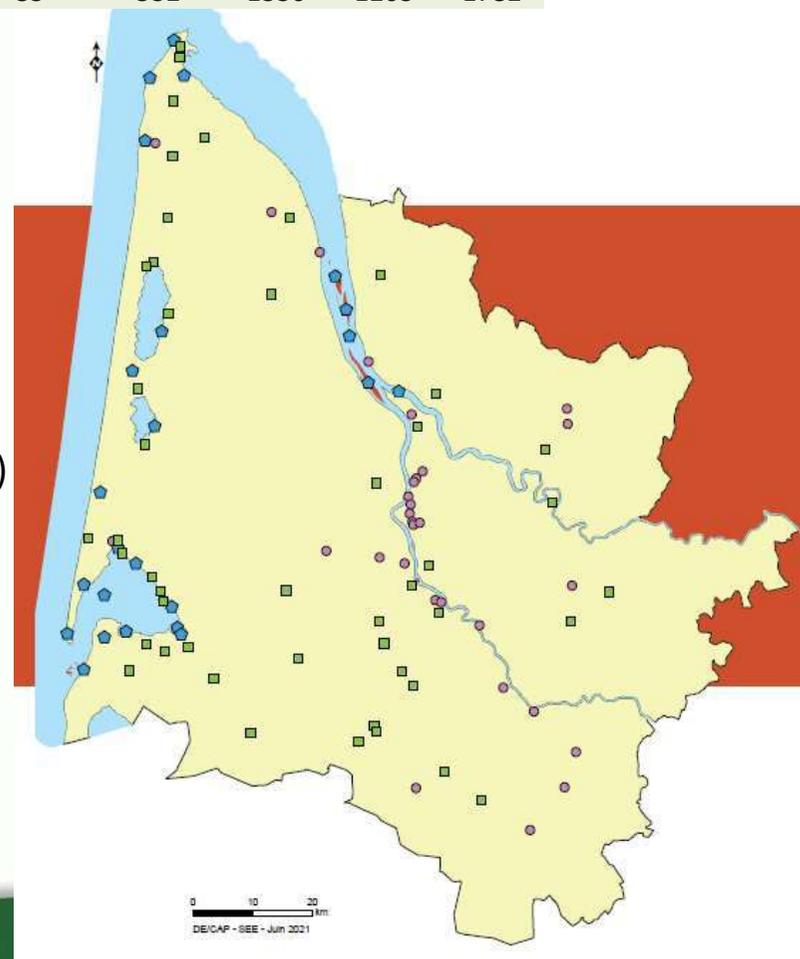
3/Réseau d'ENS girondins en expansion

103 sites en ENS couvrant 9 995 ha dont :

49 ENS Dép couvrant 3 422 ha (en vert sur la carte)

24 ENS du CDL couvrant 5 956 ha (en bleu)

30 ENS locaux couvrant 617 ha (en rose) dont 1 ORE (8 ha)



Une stratégie foncière renforcée et dynamique

3/Animation locale et prospection

Animation foncière sur secteurs à enjeux en régie ou confiée à des partenaires

Nécessité de développer les acquisitions amiables

Développer les Groupes Fonciers Locaux (GFL)

Actionner le dispositif financier «d'aide à l'animation foncière »

-Mettre en œuvre une stratégie foncière adaptée au site, privilégiant une démarche concertée avec les partenaires locaux

-faciliter les démarches d'acquisition et de gestion,
-constituer des unités foncières cohérentes,
-et sensibiliser les élus et les propriétaires de terrains.

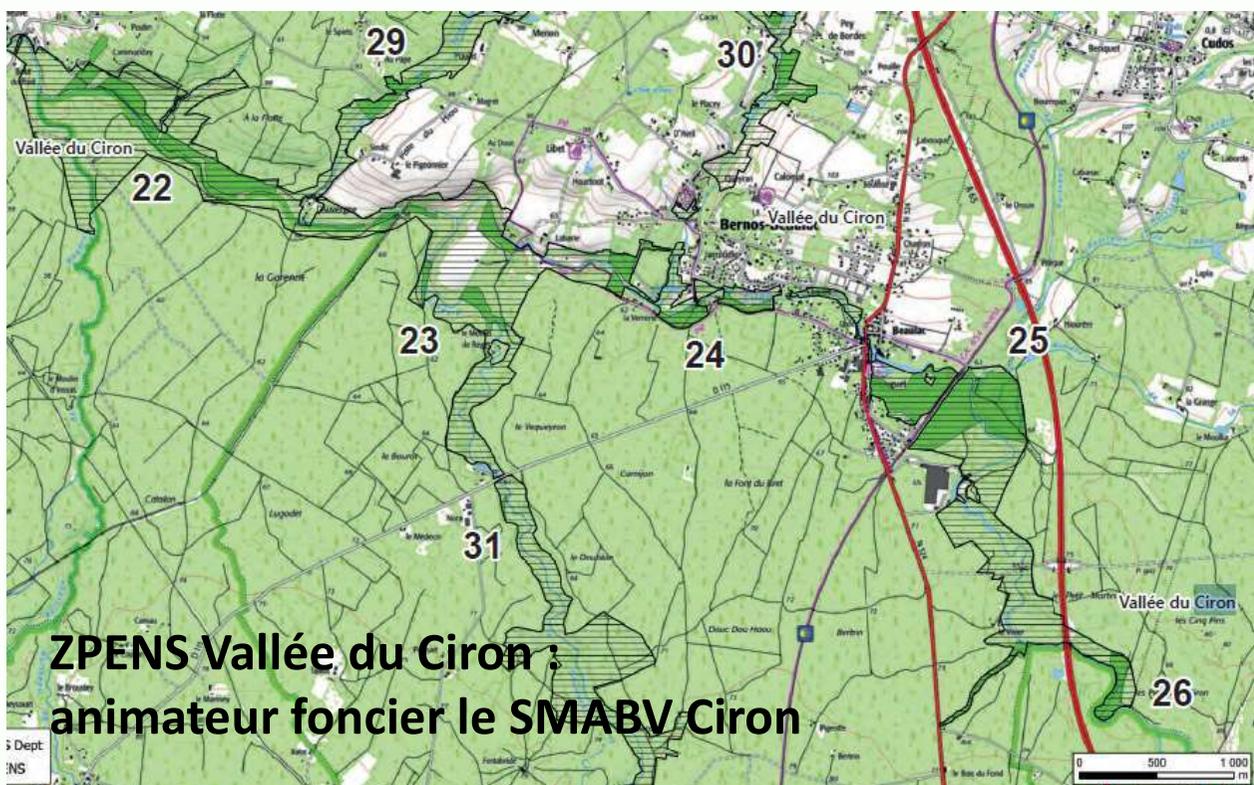


Une stratégie foncière renforcée et dynamique

4/ Développement de conventions partenariales

avec des opérateurs fonciers et des partenaires territoriaux : CDL, CEN NA, Syndicat BV Ciron, syndicat BV lacs médocains, FDC33, RNG Saucats, ONF, PNR, SAFER

5/ Dispositifs financiers incitatifs : aide à l'acquisition foncière, aide à l'animation foncière



-Réaliser des missions d'animation et de prospection foncière dans les ZPENS prioritairement retenues par la stratégie foncière ENS du Département.

Destiné aux partenaires territoriaux girondins partageant les ambitions environnementales du Département, et impliqués dans une politique de préservation du patrimoine naturel ou paysager

Bénéficiaires 2021

- SMBV Moron
- SMABV Ciron

Une gestion en régie ou confiée à des partenaires

Gestion en régie

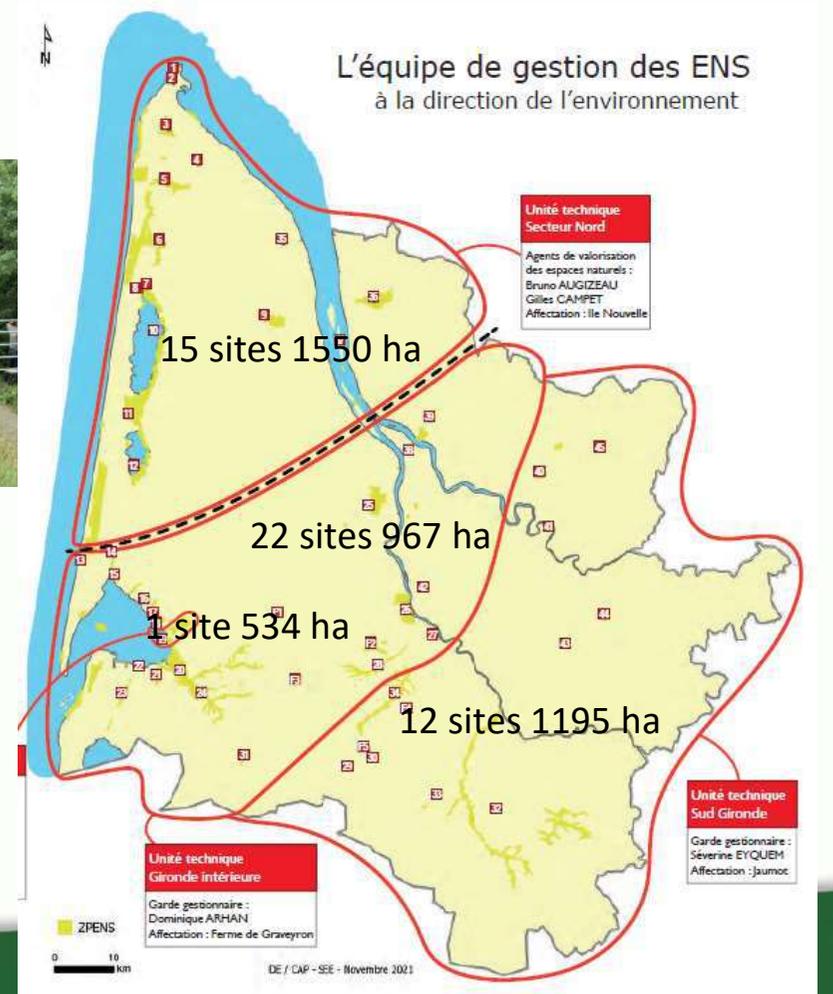
Inventaires écologiques faune flore habitats milieux aquatiques

Plans de gestion

Convention de gestion avec de nombreux partenaires : syndicats de BV, CDL, CEN NA, ONF, RNG Saucats

Autorisation d'occupation temporaire (agriculteurs..)

Dispositifs financiers : aide à la gestion



Une ouverture au public et une politique de sensibilisation





Merci pour votre attention

Contacts stratégie foncière au Département :

Magali Cresté : m.creste@gironde.fr – 05.56.99.33.33 poste 58.93

Gilhaine Péral : g.peral@gironde.fr – 05.56.99.34.72.

Pour les acquisitions amiables et préemptions :

Isabelle Houssaye : i.houssaye@gironde.fr – 05.56.99.33.33. poste 59.14

Sophie Delest : s.delest@gironde.fr – 05 56 99 33. poste 18.95